# COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL COMMUNAL

**Commune de Kraainem**

**Séance du 24/01/17**
De 19h00 à 22h30

Présents :

| | |
|---|---|
| Président : | Dominique Houtart |
| Bourgmestre : | Dorothée Cardon de Lichtbuer |
| Échevins : | Véronique Caprasse, Olivier Joris, Elisabeth de Foestraets-d'Ursel, Arnold d'Oreye de Lantremange et Thierry Van De Plas |
| Conseillers communaux : | Guillaume von Wintersdorff, Jozef Van Eeckhoudt, Bruno Vandersteen, Cathy Vandamme-Henrot, Luc Timmermans, Bertrand Waucquez, Françoise Devleeschouwer, Marie-France Constant, Pierre Simon, Alain Van Herck, Gaëtan Mertens, Maïlys Kahn, Isabel Rodriguez, Johan Forton et Joost Vanfleteren |
| Secrétaire communale : | Joëlle Eggermont |

**Excusés :**

| | |
|---|---|
| Conseiller communal : | Carel Edwards |

---

## SÉANCE PUBLIQUE

1. Point d'urgence – Management Team – Compte rendu (informel) de la réunion du 23 décembre 2016
2. Approbation du procès-verbal du conseil communal du 20 décembre 2016
3. Plan pluriannuel 2014-2019 – Établissement
4. Budget 2017 – Établissement
5. Fanfare Kunst & Vrijheid – Participation aux cérémonies officielles 2016
6. SV2016/80 – AWV : construction d'une piste cyclable
7. Interza – Année 2016 – Rapport de l'administrateur
8. Questions des conseillers communaux

## SÉANCE PRIVÉE

9. Management Team – Question du conseiller communal L. Timmermans

## SÉANCE PUBLIQUE

10. Questions des conseillers communaux

---

SÉANCE PUBLIQUE

## 1. POINT D'URGENCE – MANAGEMENT TEAM – COMPTE RENDU (INFORMEL) DE LA RÉUNION DU 23 DÉCEMBRE 2016

Le conseil communal décide de ne pas traiter le point « Management Team – Compte rendu (informel) de l'assemblée du 23 décembre 2016 » en urgence.

---

## 2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 20 DÉCEMBRE 2016

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le procès-verbal du 20 décembre 2016.

---

## 3. PLAN PLURIANNUEL 2014-2019 – ÉTABLISSEMENT

Le conseil communal arrête les modifications du plan pluriannuel 2014-2019 par 16 voix pour et 6 abstentions.

---

## 4. BUDGET 2017 – ÉTABLISSEMENT

Le conseil communal vote l'établissement du budget 2017 par 16 voix pour et 6 abstentions.

---

## 5. FANFARE KUNST & VRIJHEID – PARTICIPATION AUX CÉRÉMONIES OFFICIELLES 2016

Le conseil communal décide à l'unanimité d'attribuer un subside de 375 euros à la Koninklijke Fanfare Kunst & Vrijheid pour sa participation aux cérémonies officielles du 21 juillet et du 11 novembre 2016.

---

## 6. SV2016/80 - AWV : CONSTRUCTION D'UNE PISTE CYCLABLE

À l'unanimité, le conseil communal prend acte, approuve l'avis du collège des bourgmestre et échevins et décide de rendre un avis favorable pour la demande introduite par l'agence flamande des routes et de la circulation (Agentschap Wegen en Verkeer) relative à la construction d'une piste cyclable Avenue de Tervuren entre le R0 et la fontaine Jazz (Bandundu Water Jazz Band).

---

## 7. INTERZA – Année 2016 – RAPPORT DE L'ADMINISTRATEUR

Le conseil communal prend connaissance du rapport d'Interza pour l'année 2016, rédigé par monsieur G. von Wintersdorff, conseiller communal.

---

## 8. QUESTIONS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

*À la demande du conseiller L. Timmermans :*

1) **PROJET VIVAQUA-HYDROBRU**
Le conseil communal peut-il savoir ce qu'a appris le collège échevinal, et quel sera l'impact des 600 millions d'euros de dettes sur la facture de l'utilisateur ? Je trouve étonnant que le collège n'ait pas demandé d'explication détaillée concernant un dossier où il est question d'un tel endettement.

- Réponse de G. von Winterrsdorff, conseiller communal
  - Lors de la séance du collège échevinal du 13 décembre 2016, nous avons pris connaissance de la lettre de Vivaqua relative à la fusion avec Hydrobru. Au cours de cette séance, il a été décidé d'adresser un courrier à monsieur Y. Mayeur, président de Vivaqua, lui demandant quelles mesures spécifiques seraient prises pour les communes à facilités.
  - La fusion Vivaqua/Hydrobru a été ajournée après que le Gouvernement flamand a adopté une motion en conflit d'intérêts. Rien n'a donc changé jusqu'à présent.

  L'échevine E. d'Ursel fait remarquer que le collège des bourgmestre et échevins n'est pas resté sans réagir. Il en a pris bonne note et a posé spécifiquement la question des investissements à Kraainem par écrit à Vivaqua.

2) **STATION DE RÉDUCTION FLUXYS**
Lors de la réunion d'information relative à la station de réduction de FLUXYS, nous avons pu apprendre que le collège échevinal avait rendu un avis défavorable pour le permis d'environnement. Cela semble un peu étrange lorsque l'on consulte le procès-verbal d'un des collèges de septembre 2016. Nous y avons rendu un avis favorable conditionnel concernant le permis de bâtir, et nous prenons « connaissance » de l'avis du fonctionnaire de l'urbanisme lors du collège du 13/12/2016. Un accord est trouvé moyennant l'exigence formelle d'aménager un espace vert le plus dense possible, pour ensuite rendre un avis défavorable concernant le permis d'environnement en janvier 2017. Quelqu'un peut-il donner plus d'explications à ce sujet ? Pourquoi n'avons-nous pas rendu directement un avis défavorable pour le permis de bâtir en septembre 2016 ? Pourquoi ne nous sommes-nous pas directement opposés à la construction de cette station de réduction ?

- Réponse d'A. d'Oreye de Lantremange, échevin

L'échevin A. d'Oreye de Lantremange éclaircit la question et explique que le rapport du RWO reprend différents avis favorables (pompiers, Belgocontrol) ; toutes les instances ont donné leur feu vert, c'est la raison pour laquelle le collège de bourgmestre et échevins a rendu un avis favorable.

Le conseiller communal N. Wauquez pose une question relative à l'intervention financière de la commune dans les frais des habitants. Le conseiller communal N. Wauquez émet certains doutes quant à la possibilité d'aider financièrement les habitants qui lancent une procédure.

L'échevin A. d'Oreye de Lantremange répète que la commune a consulté un conseiller afin de prendre connaissance des possibilités qui s'offrent à elle et de savoir comment soutenir financièrement ces habitants.

L'échevine E. d'Ursel avance qu'un collège des bourgmestre et échevins ne peut avoir lieu qu'en présence de la secrétaire communale, un contact téléphonique avec cette dernière ne suffit pas.

3) **PROJET ET CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE**
Nous avons pu lire que les coûts estimés (1 000 000,- €) pour la salle polyvalente vont largement être dépassés. Après recalcul, la soumission la moins coûteuse s'élève à 2 120 712,- €. Il s'agit de plus du double du montant initialement prévu. Comment le collège des échevins va-t-il gérer ce projet ? Dans le passé, un projet avait déjà été annulé (Hoeve Van Deuren) car les coûts étaient trop élevés. Cette décision a été prise après le financement d'une étude très onéreuse qui a directement mis au jour l'impossibilité de réaliser un tel projet.

- Réponse d'A. d'Oreye de Lantremange, échevin
  Le projet initial a en effet été refusé afin de l'améliorer et de l'élargir.
  Le collège des bourgmestre et échevins trouvait un autre projet beaucoup plus adéquat et estimait que nous devions nous engager dans l'intérêt de la commune et développer un superbe projet à long terme.

4) **INCENDIE SUR LE SITE DE LA SALLE PAT**
Un incendie s'est déclaré sur le site de la salle PAT le 14/01/2017. Nous soupçonnons même un incendie d'origine criminelle. Nous signalons cette situation dangereuse depuis un bon moment. La clôture n'en est pas une, car elle est ouverte à tort et à travers par les passants. D'après mes informations, il est même possible d'avoir accès aux bâtiments de la salle PAT. Malgré cette situation dangereuse sur le site, le collège réagit très lentement et refuse de traiter le dossier en priorité. Que va faire le collège pour éviter tout autre problème sur le site ?

- Réponse O. Joris
  Malheureusement, le site est régulièrement la cible de vandalisme.
  L'échevin O. Joris fait remarquer que certains ont la mauvaise idée de déplacer les barrières Heras. Le marché du projet PAT sera bientôt
  attribué, démolition comprise. Il va de soi que la démolition sera la priorité.
  La Police a entre-temps été invitée à prendre des mesures.

5) **PROCÈS-VERBAL RÉUNION MANAGEMENT TEAM**
La question du management team et de ses différentes réunions a été abordée lors du collège échevinal du 20/12/2016. Il n'y a rien d'étrange en soi, si ce n'est la présence de certains points douteux. En particulier les points « collaboration administration-bourgmestre » et « accords bourgmestre enregistrement sur bande procès-verbaux ». Le collège échevinal peut-il donner plus d'explications à ce sujet ?

**Décision : à l'unanimité**

Le conseil communal décide de traiter cette question en séance privée.

*À la demande du conseiller communal J. Vanfleteren :*

6) **RÉUNION D'INFORMATION FLUXYS 5 JANVIER**
Le 5 janvier dernier, une réunion d'information s'est tenue dans la salle du conseil à la suite de l'agitation provoquée par la construction planifiée d'une station de réduction de pression par Fluxys dans la rue A. Lenaerts.
Cette agitation a en effet été causée par un manque total de communication du collège échevinal et plus particulièrement de l'échevine Caprasse, chargée de la communication et de l'échevin d'Oreye, en charge de l'urbanisme.

Ainsi, il est étrange de devoir constater que le collège échevinal a d'une part rendu un avis favorable conditionnel pour la délivrance du permis de bâtir (visiblement sans en prendre conscience) lors de la séance du 13 septembre 2016 et qu'il a d'autre part fait savoir lors de cette réunion d'information qu'il avait rendu un avis défavorable pour la délivrance du permis d'environnement.
En outre, l'échevin d'Oreye a marqué son accord de principe pour l'intervention de la commune dans le remboursement des frais d'avocats dans le cadre du procès que certains riverains désirent intenter à Fluxys dans le but d'entraver la construction de cette installation relative au gaz naturel. En d'autres termes, la commune paiera les frais d'avocat afin de plaider contre la décision, tenez-vous bien, qu'elle a elle-même prise de rendre un avis favorable conditionnel. Comprenne qui pourra !
J'étais moi-même présent à cette réunion d'information et, à ma grande surprise, j'ai constaté qu'après une brève introduction donnée par le responsable communication de Fluxys dans les deux langues, nous avons assisté à une présentation avec Powerpoint exclusivement en français. La sécurité et l'information ne sont visiblement absolument pas nécessaires aux Flamands de Kraainem aux yeux de l'Union. Ils doivent tirer leur plan. Il n'y a eu aucune intervention des échevins présents.

- Réponse de V. Caprasse, échevine
  La représentante Fluxys a demandé à l'assemblée dans quelle langue elle devait s'exprimer. Elle a répondu aux personnes présentes dans leur langue, par politesse.

**CHOIX D'ENREGISTREMENT – UTILISATION DU FRANÇAIS**

L'un des derniers faits d'armes francophiles et combats d'arrière-garde communautaires de la bourgmestre Caprasse à la fin de son mandat de l'époque a été la diffusion d'une lettre datée du 14 décembre 2015 invitant les habitants à s'enregistrer pour l'utilisation du français. Il s'agirait pour ainsi dire de la conséquence de l'arrêt du Conseil d'État du 24 juin 2014, une réaction donc aux circulaires du Gouvernement flamand qui stipulent que la demande de communiquer avec l'administration communale en français doit être réintroduite pour chaque dossier.

- L'échevin compétent peut-il m'informer du nombre d'enregistrements reçus à la suite de cette lettre ?
- Comment ces enregistrements ont-ils été traités ? Une liste spécifique a-t-elle été prévue à cet effet ?
- Comment cet aspect est-il traité concrètement dans le logiciel qu'utilisent l'administration communale et les autorités ?
- Un code linguistique est-il utilisé ?

- Réponse de la bourgmestre Cardon

  Depuis décembre 2015, environ 4 500 demandes ont été enregistrées.

  Initialement, les enregistrements étaient intégrés dans l'application « Dynaview » de Remmicom sur la base de formulaires d'enregistrement dûment complétés.
  Dans la pratique, les demandes sont intégrées dans le logiciel Bevolking.net par les employés du service population, après quoi l'enregistrement peut être contrôlé par d'autres services de la commune de Kraainem.
  Un code linguistique d'enregistrement est ajouté dans le registre de la population. Il permet aux employés de l'administration communale de respecter la langue du citoyen.

7) **EMPIÉTEMENT VOIE PUBLIQUE/TROTTOIR**

Notre groupe a déjà soulevé le problème suivant : certains trottoirs de la commune sont envahis par des haies surplombantes ou par la prolifération de plantes sauvages étant donné que certains habitants n'entretiennent absolument pas leurs jardins.
L'échevin compétent avait réagi en disant que seule l'introduction d'une plainte pouvait aider à remédier au problème, plainte sur la base de laquelle le règlement de police peut être appliqué.
J'ai fait l'expérience il y a quelques mois d'ici et j'ai introduit une plainte.
J'ai reçu pour réponse une lettre qui date déjà du 24 octobre 2016 dans laquelle il est clairement indiqué qu'il s'agit dans ce cas d'une infraction claire au règlement de police en vigueur et que la plainte a été transmise à la zone de police Wokra en demandant l'intervention de l'argent de quartier compétent.
En outre, j'ai été informé du fait que l'agent de quartier agit dans un premier temps en tant que conciliateur en cas d'infraction, et ce, avant d'infliger une amende administrative. Dans le cas où l'habitant concerné viendrait à manquer à son obligation de nettoyage immédiat (sic !) de la zone en question, la commune se réserve le droit de le faire aux frais du contrevenant.
TROIS (3 !) mois sont désormais passés et j'ai pu constater personnellement que la situation reste à ce jour inchangée.
Ma question à l'échevin compétent est donc la suivante :

- l'agent de quartier s'est-il rendu sur place ? Si ce n'est pas le cas, pourquoi ? C'est inouï que cela traîne trois mois ;
- si c'est le cas, il est alors clair que la commune ne suit pas ces dossiers dans leur intégralité et qu'elle autorise visiblement que son propre règlement de police soit bafoué ;
- pourquoi la commune n'a entre-temps pas pris la décision d'aller faire le ménage sur place et ensuite de facturer les frais au citoyen concerné ?

◦ Réponse d'E. d'Ursel, échevine

Dans le cadre de votre question, l'agent de quartier concerné a été contacté par téléphone. Il nous a été confirmé que le dossier était en cours. Jusqu'à présent, l'occupante n'a pas pu être rencontrée chez elle. Elle fait actuellement des transformations dans l'habitation. Un message a été laissé dans la boîte aux lettres. Jusqu'à présent, il n'y a pas encore eu de contact ou de nouvelles données à la police. (annexé à propos infos complémentaires d'Ursel)

*À la demande du conseiller communal B. Wauquez :*

1) **PROJET FLUXYS - RUE LENAERTS**
Lors de la réunion d'information Fluxys du 5 janvier 2017, les riverains ont demandé à savoir si la commune était prête à couvrir les frais d'avocat liés à leur procédure de recours (estimés à 7 000 euros lors de cette phase). Ce point devait être discuté par le collège des bourgmestre et échevins.
◦ Qu'en est-il à l'heure actuelle ?
◦ Quelles sont les prochaines étapes ?
Proposition : la commune remboursera sans délai les frais susmentionnés.

◦ Cette question a été traitée avec la question « Station de réduction Fluxys » du conseiller communal L. Timmermans.

---

SÉANCE PRIVÉE

## 9. MANAGEMENT TEAM – QUESTION DU CONSEILLER COMMUNAL L. TIMMERMANS

Le conseil communal prend connaissance de la réponse à la question du conseiller communal L. Timmermans relative au management team.

---

# SÉANCE PUBLIQUE

## 10. QUESTIONS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

*Question posée oralement par B. Wauquez :*

- Cartes de stationnement
  Est-il possible de trouver une solution à cette longue file ?

---

Joëlle Eggermont
Secrétaire communale

Dominique Houtart
Président